Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-213501083-20260703-2026_07_01-DE

République Française
Département Ille et Vilaine
Commune d'Essé

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/07/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	12

Vote
Unanimité
Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Ille et Vilaine
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 3 Juillet à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune d'Essé s'est réuni à la Salle du Conseil de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Alexis-Nicolas DELSAUT, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 26/06/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26/06/2026.

Présents : Mme AUBIN Coralie, Mme BRUNET Muriel, M. DELSAUT Alexis-Nicolas, Maire, M. FERT Régis, M. GESLIN Christophe, M. GINGUENÉ Jean-Pierre, Mme MOULIN Stéphanie, M. NOËL Hervé, M. RENIER Benjamin, Mme SAULNIER Yvette, M. WAUTERS Pascal.

Excusée ayant donné procuration : Mme BERTRAND Stéphanie à M. WAUTERS Pascal.

Excusés : Mme AUROY Valentine, M. BURGAIN Didier, Mme GESLIN Christèle.

A été nommé(e) secrétaire : Mme SAULNIER Yvette

2026_07_01 – INSTITUTIONS ET VIE PUBLIQUE - DESIGNATIONS DES REPRESENTANTS - CLECT - Commission locale d'évaluation des charges - Désignation des délégués

Monsieur le Maire expose : L'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts dispose qu'« Il est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale soumis aux dispositions fiscales du présent article, à l'exclusion de ceux mentionnés au 5° du I de l'article 1379-0 bis, et les communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges. Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant"

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de nommer les délégués suivants :
- délégué titulaire : Alexis-Nicolas DELSAUT
- délégué suppléant : Hervé NOËL

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 07/07/2026
Le Maire
Alexis-Nicolas DELSAUT

La secrétaire de séance
Yvette SAULNIER

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-213501083-20260703-2026_07_01-DE

La présente délibération peut si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes